

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA DÉCENTRALISATION

Arrêté du 11 mai 2026 modifiant l'arrêté du 31 décembre 2015 portant désignation du site Natura 2000 « Réseau hydrographique de la Pimpine » (zone spéciale de conservation)

NOR : ATDL2610005A

La ministre de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision d'exécution (UE) 2024/433 de la Commission du 2 février 2024 arrêtant une dix-septième actualisation de la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique atlantique ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1, ses articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4, R. 414-6 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2015 modifié portant désignation du site Natura 2000 « Réseau hydrographique de la Pimpine » (zone spéciale de conservation) ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés ;

Vu les observations formulées lors de la consultation du public réalisée du 26 janvier au 16 février 2026, en application de l'article L. 123-19-1 du code de l'environnement,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les 2 cartes au 1/25 000 et la carte d'assemblage au 1/100 000 annexées au présent arrêté abrogent et remplacent les cartes annexées à l'arrêté du 31 décembre 2015 portant désignation du site Natura 2000 « Réseau hydrographique de la Pimpine » (zone spéciale de conservation) FR7200804. L'espace ainsi délimité s'étend dans le département de la Gironde sur tout ou partie du territoire des communes suivantes : Carignan-de-Bordeaux, Cénac, Fargues-Saint-Hilaire, Latresne, Lignan-de-Bordeaux, Loupes, Sadirac.

Art. 2. – La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages annexée au présent arrêté abroge et remplace la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages annexée à l'arrêté du 31 décembre 2015 portant désignation du site Natura 2000 « Réseau hydrographique de la Pimpine » (zone spéciale de conservation).

Art. 3. – Les cartes visées à l'article 1^{er} ainsi que la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages visée à l'article 2 peuvent être consultées à la préfecture de Gironde, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Nouvelle-Aquitaine, ainsi qu'à la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature.

Elles sont également consultables et téléchargeables sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel hébergé par le Muséum national d'Histoire naturelle (<https://inpn.mnhn.fr/accueil/recherche-de-donnees/natura2000>).

Art. 4. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 11 mai 2026.

Pour la ministre et par délégation :
L'adjointe à la directrice de l'eau
et de la biodiversité,
V. MENEZ

ANNEXE

À L'ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ DU 31 DÉCEMBRE 2015 PORTANT DÉSIGNATION DU SITE NATURA 2000 FR7200804 RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA PIMPINE (ZONE SPÉCIALE DE CONSERVATION)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site

1. Liste des habitats naturels justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000

6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) ([*] sites d'orchidées remarquables)
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)

2. Liste des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000

Amphibiens

Aucune espèce mentionnée

Invertébrés

1041	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>
1044	Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>
1060	Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>
1065	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>
1083	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>
1092	Ecrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>

Mammifères

1303	Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>
1304	Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>
1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>
1321	Vespertilion à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>
1323	Vespertilion de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>
1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>
1355	Loutre d'Europe	<i>Lutra lutra</i>
1356	(*) Vison d'Europe	<i>Mustela lutreola</i>

Plantes

1607	(*) Angélique à fruits variables	<i>Angelica heterocarpa</i>
------	----------------------------------	-----------------------------

Poissons

1096	Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>
6150	Toxostome	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>

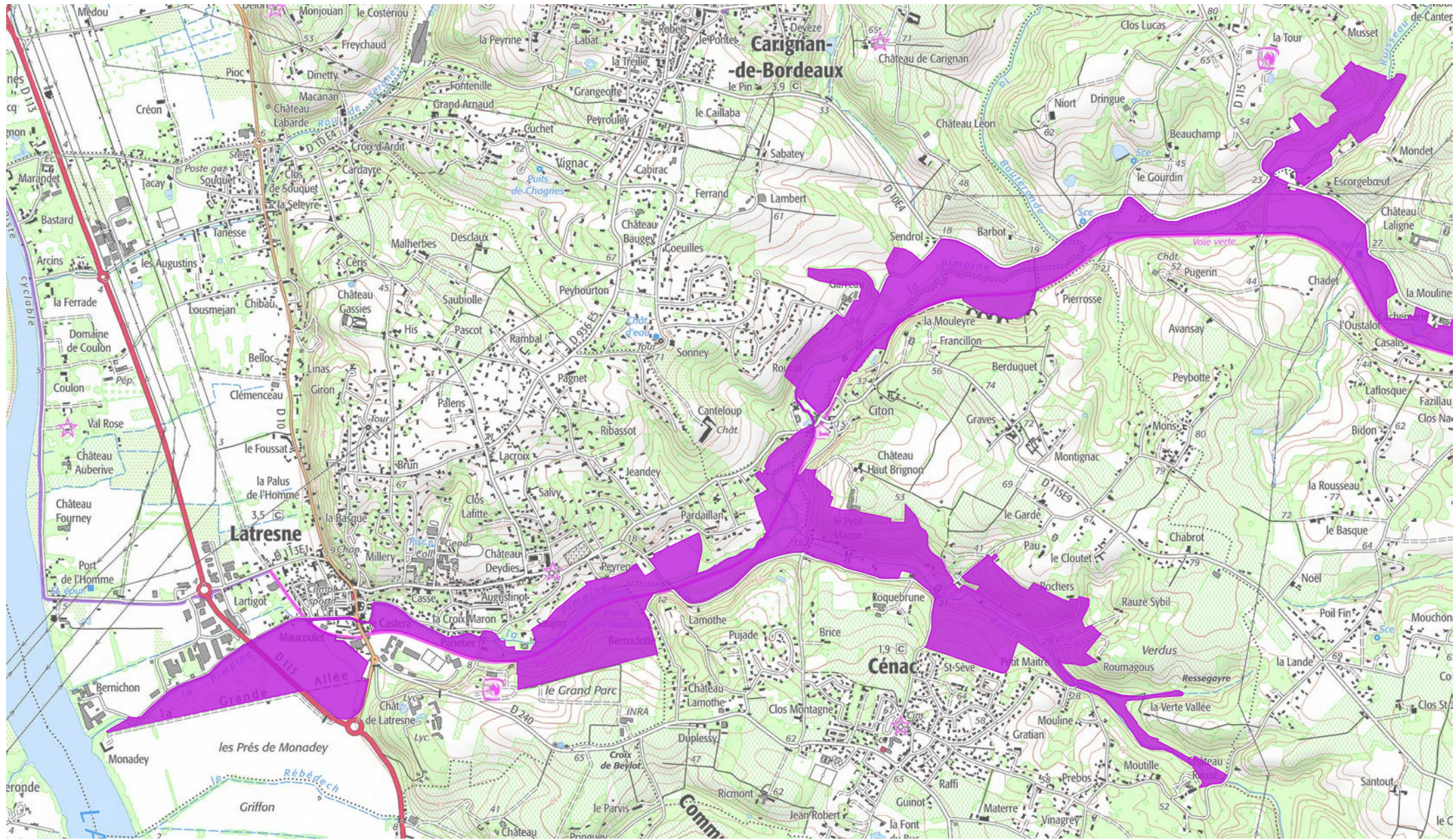
Reptiles

1220

Cistude d'Europe

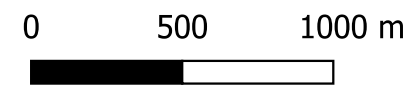
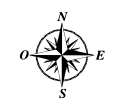
Emys orbicularis

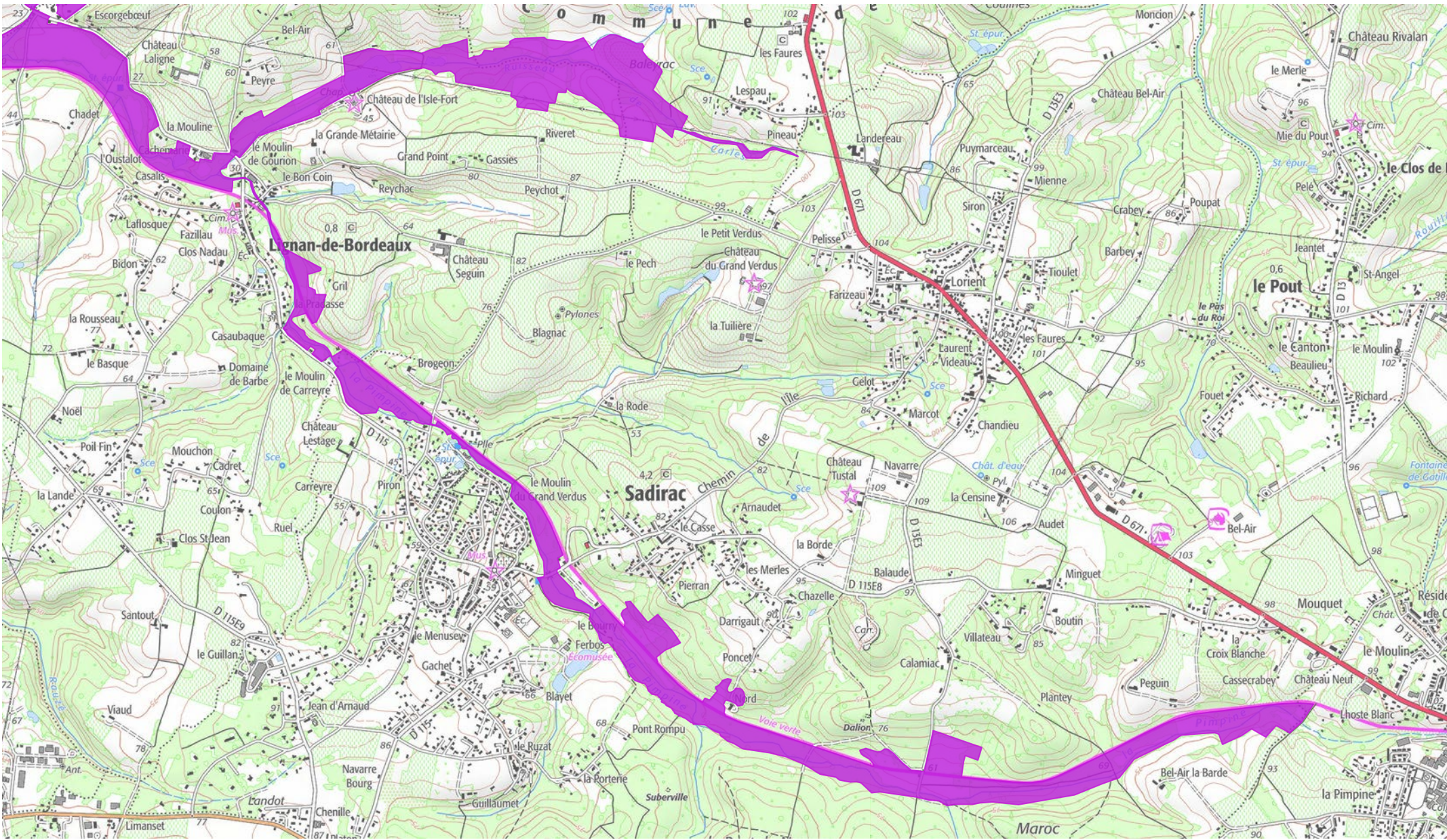
Site Natura 2000 : "Réseau hydrographique de la Pimpine" - FR7200804 (Département de la Gironde, Région Nouvelle-Aquitaine)
Carte n° 1/2 au 1/25 000ème annexée à l'arrêté de modification de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC)



Légende
FR7200804 Réseau hydrographique de la Pimpine (ZSC)

Echelle 1/25 000 Fond IGN Scan 25
DREAL Nouvelle-Aquitaine 2022 / 09 (LA)





Légende

FR7200804 Réseau hydrographique de la Pimpine (ZSC)

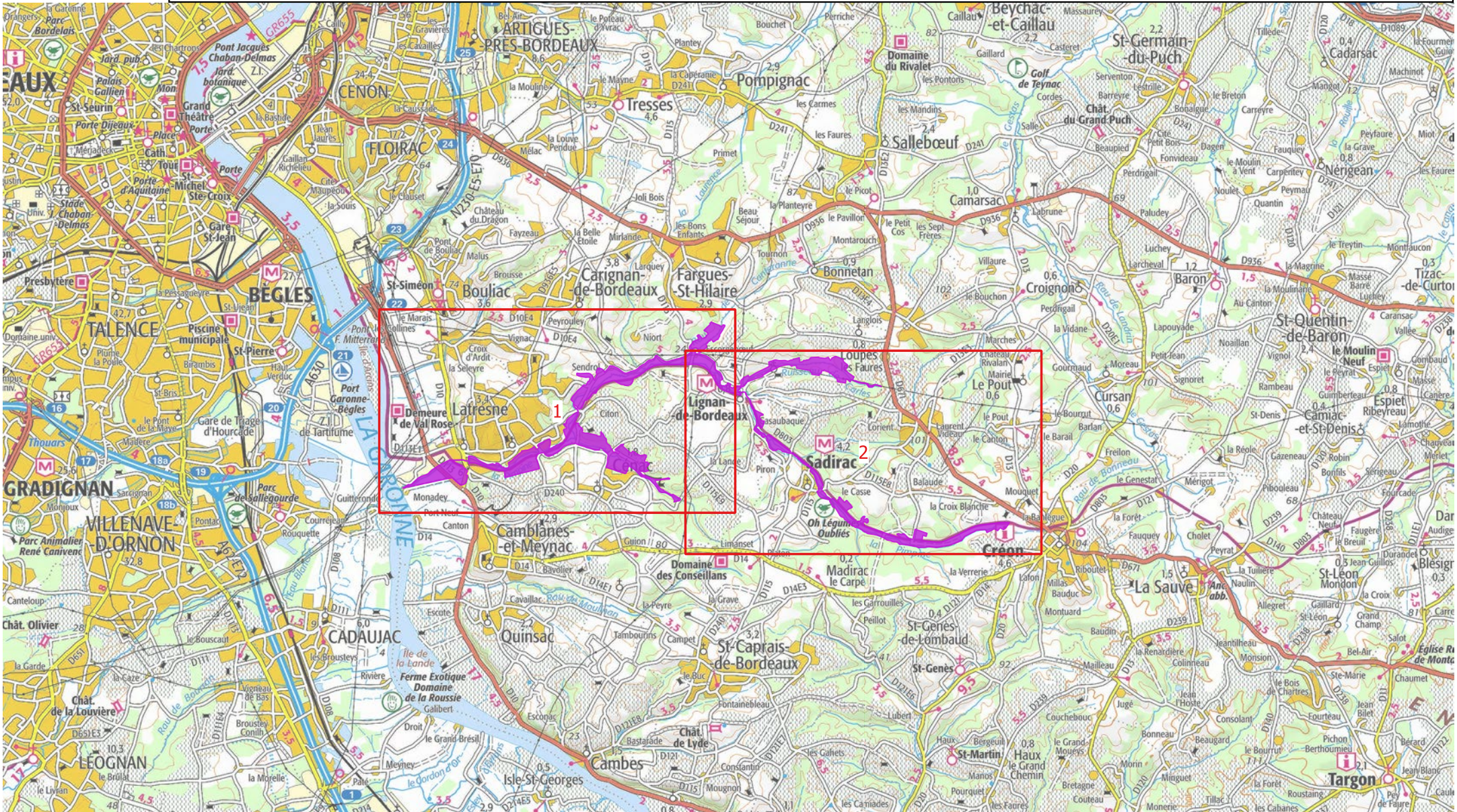
Echelle 1/25 000 Fond IGN Scan 25
DREAL Nouvelle-Aquitaine 2022 / 09 (LA)





0 500 1000 m



Site Natura 2000 : "Réseau hydrographique de la Pimpine" - FR7200804 (Département de la Gironde, Région Nouvelle-Aquitaine)
Carte d'assemblage annexée à l'arrêté de modification de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC)
 Signé le



Légende

-  FR7200804 Réseau hydrographique de la Pimpine (ZSC)
-  Emprise des cartes

Echelle : 1/100 000 Fond : IGN scan 100
DREAL Nouvelle-Aquitaine 2022/09 (LA)

